

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2026

Élus :	29	L'an deux mille vingt-six, le treize avril , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le 7 avril deux mille vingt-six, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	26	
Absents :	3	
Pouvoirs :	3	
Votants :	29	
Présents :		BOUVIER Christophe, DOUKKALI Sonia, BOUCHAMA Salah, RENAUD Sandrine, PROÏA Maxime, BORDE SAÏBI Danielle, BELLABES Loïs, LANGLOIS Rémy, PETIT Magali, GANDINI Stéphane, RANDON BERNET Sylvie, BORG Pierre, MENGIN Vincent, BERTHEL Laure, BUTY Christian, FRECHOSO Christine, COMBIER André, VIZCAINO Stéphanie, BALSAMO Mario, MARTIN Catherine, MAZET Jérôme, SALAS Kévin, PARRA Anabelle, DUCHENE Stéphane, TOURNIER Marie-Pierre, GOETINCK Patrick.
Absents :		DANIELE Muriel, VERMARE Anne, DEL OLMO Céline
Absents ayant laissés procurations :		DANIELE Muriel à SALAS Kevin DEL OLMO Céline à BOUCHAMA Salah VERMARE Anne à BORDE SAÏBI Danielle
Secrétaire de séance :		BELLABES Loïs

Délibération n° 13_04_034_1C44

OBJET : Désignation de représentants au comité de jumelage

Le Comité de Jumelage de la Ville de Chasse sur Rhône est une association dont l'objet est la mise en œuvre des moyens nécessaires aux activités liées au jumelage de la Ville avec toute commune faisant apparaître des affinités avec elle dans les domaines scolaire, sportif, culturel, social, économique...

A cette fin, le Comité de Jumelage peut organiser tout échange, manifestation, rencontre, visite ou séjour de délégation des villes jumelles utiles à la réalisation de son objet.

Ces activités s'inscriront dans une Charte de Jumelage à passer formellement avec chaque commune jumelles.

Le comité de jumelage se compose de membres de droit et de membres adhérents.

La commune y est représentée par 7 membres désignés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DESIGNE sept représentants pour siéger au sein du comité de jumelage :

- BORG Pierre
- PROIA Maxime
- DEL OLMO Céline
- BERTHEL Laure
- BALSAMO Mario
- MAZET Jérôme

- DUCHENE Stéphane

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 038-213800873-20260413-13_04_034_1C44-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 17 avril 2026.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 17d avril 2026.